

Fin mars 2020, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, résidant en France entière, est estimé à 4,32 millions de foyers (contre 4,35 millions de foyers observés fin 2019). Les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,33 milliards d'euros au premier trimestre 2020, en baisse de 3,7 % par rapport au trimestre précédent (données comptables).

Les dépenses versées aux allocataires au titre des droits janvier, février et mars (données statistiques) seraient également orientées à la baisse par rapport au trimestre précédent (- 2,2 %). Cette évolution est à relier à deux phénomènes jouant en sens inverse : la forte saisonnalité de la prestation et l'application des mesures prises dans le cadre de la loi déclarant l'état d'urgence sanitaire entre le 15 mars et le 1<sup>er</sup> juin 2020. Nettes des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, les dépenses seraient stables. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires serait en légère progression (+ 0,2 %). Nettes des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles, la croissance des effectifs s'élèverait à + 0,9 %, soit un rythme plus modéré que celui observé au cours des deux trimestres précédents.

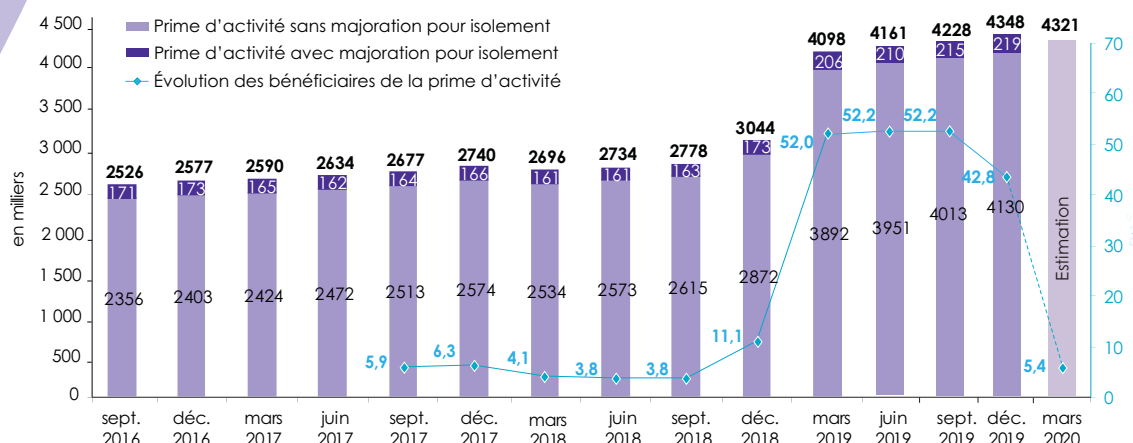
### La situation de mars 2020, en bref

Fin mars 2020, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, résidant en France entière, est estimé à 4,32 millions de foyers, correspondant à une hausse des effectifs de 222 000 par rapport à fin mars 2019 (soit + 5,4 %, graphique 1). Selon les données comptables, les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,33 milliards d'euros au premier trimestre 2020, en progression de 0,14 milliard d'euros par rapport au premier trimestre 2019 (encadré). Afin de sécuriser la situation financière des plus vulnérables lors de la période de confinement engendrée par la covid-19, les droits des allocataires n'ayant pas renseigné leur déclaration de ressources trimestrielles ont été maintenus. Par ailleurs, les actions de contrôles ont été suspendues pendant toute la durée du confinement. Ces mesures conduisent à une augmentation du nombre de droits payés, ce qui explique en partie l'évolution observée ce trimestre.

### Les données définitives de décembre 2019

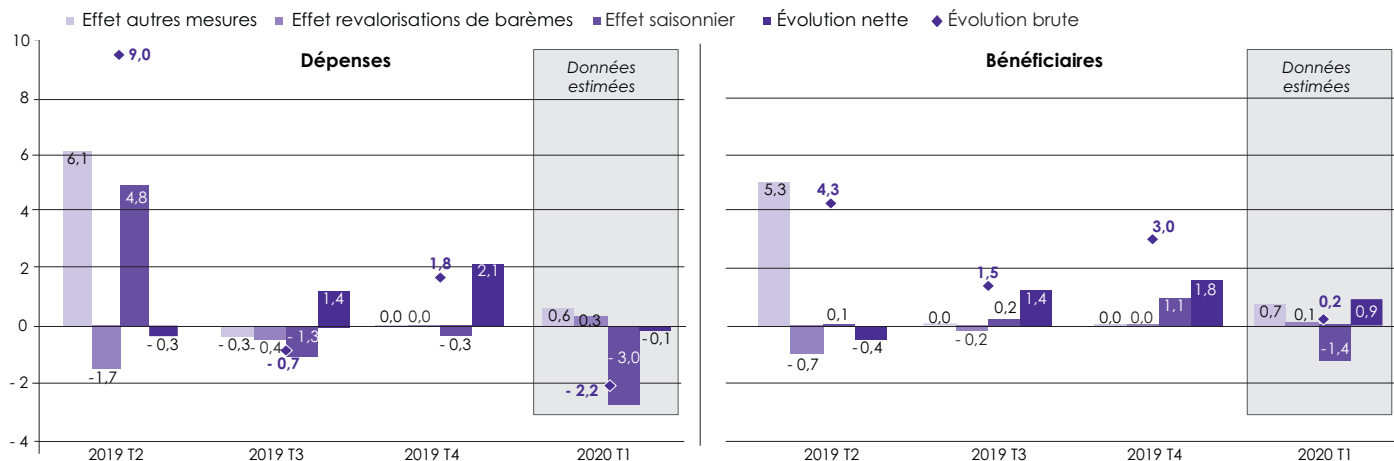
Selon les données définitives de décembre 2019, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé la prime d'activité à 4,35 millions de foyers, pour un montant moyen de 185 euros par mois. Dans la publication précédente (n° 16), le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité était estimé à 4,39 millions fin 2019, soit une surestimation de 44 000 foyers. Les effectifs connaissent une croissance de 42,8 % entre fin 2018 et fin 2019, liée principalement à l'élargissement du nombre d'éligibles à la prime d'activité du fait de la mise en place de la revalorisation de 90 euros du montant maximum de la bonification individuelle et, de manière plus marginale, à la hausse du montant forfaitaire revalorisé en août 2018. Le nombre de foyers sans majoration de leur allocation pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître augmente de 43,8 % en un an, les effectifs atteignant 4,13 millions fin décembre 2019. Quant aux bénéficiaires de la prestation percevant une majoration pour isolement, leur nombre s'élève à 219 000 foyers, connaissant une croissance annuelle de 26,7 %, entre fin 2018 et fin 2019.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) – données définitives



Source : Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

## Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires\* de la prime d'activité (en %)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). **Champ** : Caf - France entière. \*Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

### Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

L'évolution du nombre moyen de bénéficiaires et des dépenses de prime d'activité en mois de droit peut être analysée en distinguant la composante tendancielle des autres effets (modifications du barème, impact des mesures nouvelles et variations saisonnières). Les dépenses versées au titre des droits du dernier trimestre 2019 (en données brutes) augmentent de 1,8 %, par rapport au trimestre précédent, la contribution négative des variations saisonnières étant largement compensée par la tendance à la hausse, qui se confirme sur ce trimestre (graphique 2). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires connaît une croissance de 3,0 %. En neutralisant les effets saisonniers, les revalorisations et les mesures nouvelles, les dépenses sont en hausse de 2,1 % et les effectifs progressent de 1,8 %. Dans la précédente publication (*Prime d'activité conjoncture n° 16*), ces évolutions avaient été surestimées (+ 3,1 % pour les dépenses et + 2,8 % pour le nombre de bénéficiaires), à la suite d'une surestimation des évolutions brutes. Les dépenses versées au titre des droits de janvier, février et mars 2020 seraient en recul de 2,2 %. Cette forte diminution s'expliquerait essentiellement par la contribution négative de la composante saisonnière (- 3,0 %), légèrement atténuée par l'effet des mesures de gestion (+ 0,6 %) prises dans le cadre de la crise sanitaire (maintien des droits des bénéficiaires les plus vulnérables et suspension de actions de contrôle). Nettes des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles, les dépenses connaîtraient ainsi une relative stabilité. Cette estimation doit cependant être considérée avec prudence car la saisonnalité de la prestation semble avoir été modifiée avec la réforme de 2019. Le nombre de bénéficiaires serait, quant à lui, en légère hausse (+ 0,2 % en données brutes), l'impact négatif de la saisonnalité étant atténué par les mesures de maintiens des droits et la tendance à la hausse observée depuis trois trimestres consécutifs.

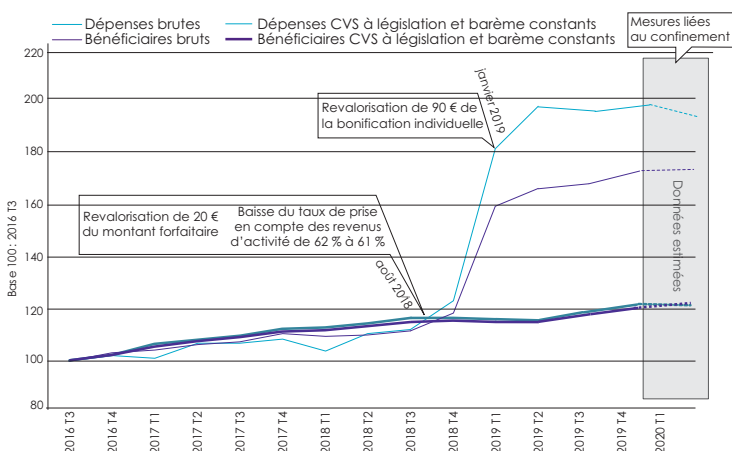
### Comprendre les évolutions de longue période

Depuis la mise en place de la prime d'activité, les dépenses et le nombre moyen de bénéficiaires ont connu une croissance continue en données brutes (de respectivement + 1,5 % et + 1,4 % en moyenne chaque trimestre), suivie d'une très forte hausse au dernier trimestre 2018, puis d'une accélération au premier trimestre 2019, en lien avec la revalorisation de la bonification individuelle (graphique 3). Au cours des trois trimestres suivants, la progression des dépenses et des effectifs s'est nettement ralentie. Au premier trimestre 2020, les dépenses seraient orientées à la baisse et le nombre de bénéficiaires connaîtrait une relative stabilité. En tendance, c'est-à-dire une fois neutralisés des revalorisations de barèmes, des autres mesures réglementaires et de la saisonnalité, les dépenses et les effectifs ont augmenté respectivement de 2,0 % et 1,8 % en moyenne chaque trimestre jusqu'au troisième trimestre 2018, en lien avec la baisse continue du chômage observée sur la période. Depuis la revalorisation de la bonification individuelle, les dépenses et le nombre de bénéficiaires ont connu une évolution tendancielle relativement stable au cours du premier semestre 2019, qui s'est orientée à la hausse au second semestre. Au cours du premier trimestre 2020, cette croissance se ralentirait en ce qui concerne les effectifs et deviendrait nulle pour les dépenses.

### ZOOM SUR LES DÉPENSES

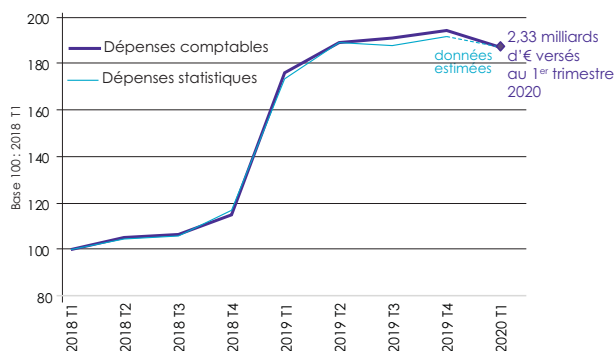
Les masses financières de prime d'activité connaissent une croissance de 6,3 % entre le premier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 selon les données comptables et de 7,8 % selon les données en « mois de droit » (dernier trimestre estimé). Ces évolutions annuelles recouvrent des fluctuations infra-annuelles différentes (définitions dans *Lisez-moi*). Au cours du premier trimestre 2020, les dépenses comptables connaissent une baisse plus prononcée que les dépenses en mois de droit (respectivement - 3,7 % et - 2,2 %), ce qui explique la croissance annuelle moins dynamique. En effet, les dépenses comptables sont affectées par d'importants effets de gestion ce trimestre, liés d'une part aux mesures de maintiens de droit (ayant conduit à verser des droits aux allocataires plus tôt qu'à l'accoutumée) et d'autre part aux régularisations des dossiers portant sur les mois précédents (ayant joué à la baisse sur les dépenses). Pour l'analyse conjoncturelle, il est préférable d'utiliser les dépenses « en mois de droit » et donc de neutraliser les effets de gestion (en repositionnant convenablement les ajustements tardifs de situation), afin de les comparer au nombre de bénéficiaires. Sur une période de plusieurs trimestres, les dépenses comptables et celles « en mois de droit » ont des évolutions relativement proches (graphique).

### Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires<sup>(1)</sup> de la prime d'activité chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants<sup>(2)</sup>, en base 100)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). **Champ** : Caf - France entière. <sup>(1)</sup> Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. <sup>(2)</sup> Données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires.

### Graphique - Évolution des dépenses comptables et des dépenses en mois de droit versées au titre de la prime d'activité chaque trimestre (données brutes, en base 100)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser) et Agence comptable. **Champ** : Caf - France entière.